



## UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Site : <http://www.ufuta.fr>

Mail : [ufuta@ufuta.fr](mailto:ufuta@ufuta.fr)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION mardi 22 janvier 2019 Paris

1. *Présents* : François AMBOLET, Bernard BODIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Yvon LE GALL, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Marie-Denise RISS-COLY, Stéphane RAVAILLE
2. *Procurations* : Claudine METTAIE, François VELLAS.
3. *Excusés* : Christian LATRY, André LE POTTIER, Christine MIEGGE

Stéphane RAVAILLE accueille M. Michel LANDELLE, Président de l'UATL d'Angers ; il exprime sa satisfaction pour le retour de l'UTL au sein de l'Union.

Le Conseil accueille également Olivier BARALE, futur webmestre de l'Union.

Le Président demande d'observer 1 minute de silence à la mémoire de Mme Annette ENTRAIGUES, co-fondatrice de l'UIA de Meaux, responsable des programmes, membre de la Retraite sportive et membre du CA de l'UFUTA de 2012 à 2017.

#### **Compte rendu du CA du 11 décembre 2018**

Après ajouts et corrections de fautes de frappe, le compte rendu est soumis au vote

Contre : 0 Abstention : 0 le CR est **adopté à l'unanimité**

#### **La Conférence des Présidents d'Universités - CPU**

Le Président remercie Marie-Denise RISS-COLY pour avoir participé à la rencontre avec M. GOMBERT, conseiller du Président de la CPU. Il en rappelle les points importants : souhait de la CPU de s'impliquer dans une collaboration plus active, de faire évoluer la convention multipartite, acceptation de l'idée d'accueillir le siège social de l'UFUTA au sein de l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche).

#### **Modification du siège social de l'UFUTA**

Conformément à l'article 2 des statuts le CA peut changer l'adresse du siège au sein de la même ville, en l'occurrence Paris

LA CPU ayant appuyé la demande de domiciliation à la Maison des Universités 103 Boulevard Saint-Michel 75005 PARIS, et l'AMUE ayant accepté, le Président soumet la nouvelle domiciliation au vote du Conseil :

Contre : 0 Abstention : 0 **Vote à l'unanimité des présents et représentés.**

Le nouveau siège social est acté. Le Président demande à la secrétaire d'en faire déclaration à la Préfecture de Police de Paris en vue d'obtenir un récépissé.

## **Accueil de l'Université Temps Libre d'Angers**

Angers reçoit le statut de membre accrédité (cf. statuts) en attendant que l'université présente un dossier d'adhésion comportant notamment le lien organique avec une Université et ses statuts car elle a quitté l'UFUTA depuis plus de 3 ans. Le dossier sera examiné par 2 rapporteurs : Françoise DAVID-SCIARA et Yvon LE GALL.

Lors des Assises de juin 2019 la demande d'adhésion sera présentée à l'Assemblée générale pour un vote d'acceptation ; l'UATL deviendra alors membre à part entière avec droit de vote.

Michel LANDELLE manifeste sa satisfaction pour la réintégration dans l'Union de l'UATL dont il est le président depuis 1 an. L'UATL compte plus de 3200 membres, possède le statut d'association et a une convention avec l'Université. Elle fonctionne avec des bénévoles et compte 3 salariés. Elle mène une politique d'ouverture en recherchant de multiples partenariats.

## **Finances**

Le trésorier a transmis aux administrateurs la situation financière au 18 janvier 2019. Celle-ci est saine et le Président remercie le trésorier pour son travail

## **Génération Mouvement**

Feuilleton à plusieurs épisodes. Le Président rappelle les échanges précédents concernant la problématique des voyages. Lorsqu'une nuitée est incluse dans un voyage, il faut une immatriculation professionnelle Tourisme.

La question de la responsabilité civile et pénale et financière.

- L'UFUTA et ses structures ne sont pas responsables de ce qui se passe au niveau local
- 2 niveaux : l'UFUTA ne peut être engagée si la structure fait une fausse déclaration ou ne paye pas sa cotisation

Un exemple de convention a été envoyé au Président : l'UFUTA est responsable de l'équilibre du contrat (cotisation / risques). L'UFUTA est engagée dans son ensemble, ce que les adhérents ne veulent pas (cf. vote AGO du 26 juin 2018).

L'assurance annulation est incluse dans ce que propose Génération Mouvement, soit environ un gain de 3% du coût du voyage pour ceux qui y participent.

Le Président continue ses discussions avec Génération Mouvement et en rendra compte au prochain CA. Il envisage une solution intermédiaire : lister les structures souhaitant être assurées par Génération Mouvement et créer une association indépendante qui adhérerait à Génération Mouvement. Dans ce cas de figure, il faudrait indiquer que pour être membre de cette association, l'adhésion à l'UFUTA est obligatoire.

Il faut que l'UFUTA propose des solutions à la problématique des voyages. Il est trop tôt pour rejeter la proposition de Génération Mouvement  
Que veut dire équilibre du contrat ?

La MAIF / pour l'instant reste moins disant et propose des alternatives

Il faut que l'UFUTA réfléchisse à ce sujet et ait une position cadrée car les voyages font partie des activités des structures, celles-ci ne mesurant pas toujours les risques pris.

## **Journée des dirigeants**

Les divers points d'organisation sont passés en revue : accueil à 9 h 45, repas (inviter Mme MARINE), Puis examen du programme :

10 h 30 intervention de SOLER (CADREF de Nîmes) : le reçu fiscal et la déduction fiscale

14 h 30 Stéphane RAVAILLE : la rémunération des intervenants et le contrat de travail

## Rénovation du site internet

Une discussion s'engage avec Olivier BARALE, dont les compétences sont appréciées.

Le site est la vitrine auprès des structures, des pouvoirs publics, de nos partenaires et des non-adhérents Il faut que la page d'accueil soit attractive

Le cadre général : plus c'est dépouillé plus c'est facile d'accès

La structure du site : faire la différence entre les éléments statiques et les éléments « vivants », trouver une organisation autre pour dégager ce qui est important et ce qui est accessoire

Le logo reste avec un accord chromatique. L'accueil va rester dans le menu

## Assises 2019

Revue de détails pratiques : cartons d'invitation, brochure, etc.

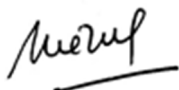
Relancer lors de la Journée des dirigeants pour les communications. Le Président du Conseil scientifique prendra contact pour que les sujets des 3 communications soient rattachées au thème des Assises

Dédommagement des intervenants aux Assises : prise en charge par l'UFUTA.

Il est fait référence à la décision du CA du 29.1.2010 selon laquelle sont compris dans les frais le trajet, 1 repas et 1 nuitée pour les intervenants. Compte tenu qu'il s'est écoulé 9 ans depuis la dite décision, le Président soumet au vote du CA le maintien ou non de la prise en charge pour les intervenants du trajet, d'1 repas et une nuitée

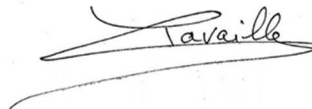
**Vote à l'unanimité des présents et des représentés : les frais sont donc pris en charge par l'UFUTA**

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE